



Mise en place de Deux passes à poissons sur les Moulins de Saint-Mars et Bonneuil



RETOURS D'EXPÉRIENCES

Restauration

RESTAURATION

1 Présentation générale

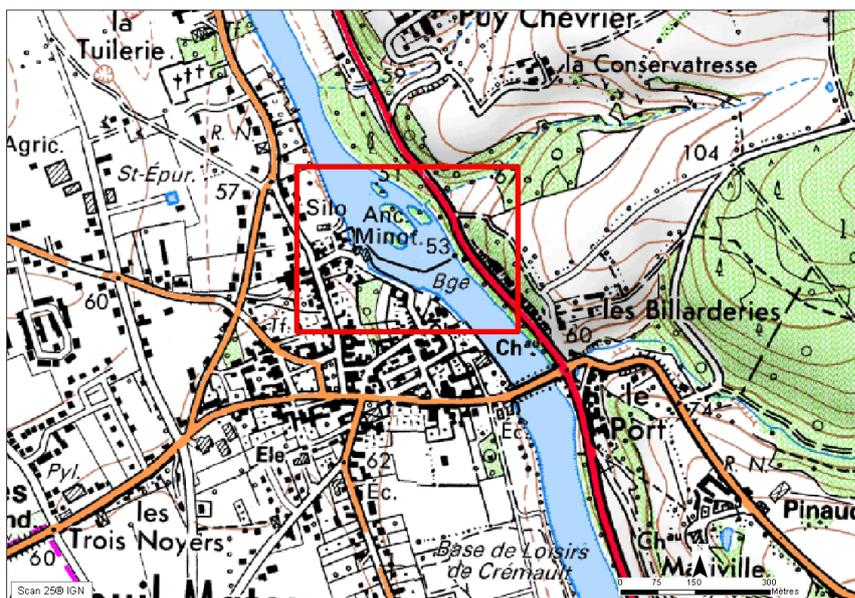
LINEAIRE
350 m

DATE DE RÉALISATION
2009

LOCALISATION DE L'EXPÉRIENCE
Région Poitou-Charentes
Département de la Vienne
Commune de Bonneuil-Matours

TYPE DE MILIEU CONCERNÉ PAR L'ACTION
Cours d'eau

ENJEU ASSOCIÉ À CETTE EXPÉRIENCE
Permettre la continuité écologique



Contexte

CADRE DU PROJET

Plan Loire grandeur nature 2007
2013

COÛT TOTAL

750 000 euros

FINANCEURS

Etat, AELB, Conseil régional
Centre, EP Loire, Conseil général
d'Indre-et-Loire.

PARTENAIRES

BIEF, PGC-BTP, STPG, SNV
Maritime et les propriétaires
des barrages (Mme ENON, SARL
Le Moulin de Bonneuil et M.
PASTEUR, SARL OPB).

Structure

NOM : Regroupement Intercommunal pour la Valorisation et l'Entretien de la Vienne

ADRESSE : 6, rue du 8 mai 1945 86210 BONNEUIL

TÉLÉPHONE : 005 49 85 20 09

EMAIL : rive.vienne@wanadoo.fr

Descriptif de la structure

Le Syndicat a pour objet de promouvoir, de financer, de faire exécuter ou d'exécuter et de gérer les études et les travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien de la rivière « Vienne », de ses affluents et du réseau hydrographique en général sur le territoire des communes adhérentes. Il a vocation à intervenir, pour toutes opérations en rapport avec la Vienne, sur l'ensemble du bassin versant en dehors du territoire d'action des syndicats de rivières locaux existants (DIVE ET RIN, Clain, Envigne, Ozon).

2 Site d'intervention



VUE DE L'AMENAGEMENT AVANT TRAVAUX

Afin de sauvegarder et restaurer les populations de poissons migrateurs et en application du Code de l'Environnement, qui stipule depuis 1986 que « tout ouvrage doit comporter des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs » (article L. 432-6), différentes opérations ont été engagées pour rouvrir ce premier grand axe de migration qu'est le bassin de la Vienne, distant de près de 250 km de l'océan. Ainsi le barrage de Maisons-Rouges (Indre-et-Loire) a été arasé en 1999 et celui de Châtellerault équipé d'une passe à poissons et d'une station de comptage en 2004. Ces opérations ont permis une reconquête dynamique de l'axe migratoire jusqu'au barrage du Moulin de Bonneuil.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les conditions de migration sur le bassin de la Vienne étaient optimales pour neuf espèces de poissons migrateurs (dont le saumon, les aloses, les lamproies et l'anguille). La construction des principaux barrages sur le cours de la Vienne entre 1820 et 1928 a eu pour conséquence la quasi disparition des migrateurs sur ce

bassin dans les années 1930-1960, à l'exception de l'anguille. A Bonneuil-Matours, les deux barrages (moulin de Saint-Mars et moulin de Bonneuil-Matours) ont été construits en 1914-1915.

3 Enjeux

Les seuils des deux anciens moulins de Bonneuil et de Saint Mars, distants de quelques kilomètres sur la Vienne, constituaient des obstacles infranchissables pour certaines espèces. La migration des aloses et des lamproies était jusqu'en 2009 limitée à ces barrages, utilisés aujourd'hui comme microcentrales électriques.

Objectifs du maître d'ouvrage

- ▶ continuer l'**ouverture de l'axe de migration** de la Vienne vers l'amont
- ▶ assurer la libre circulation des poissons migrateurs, notamment **lamproies marines et aloses**

4 Actions mises en œuvre

Dès 2003, les réflexions sont engagées pour poursuivre cette réouverture vers l'amont qui offre de nombreuses capacités d'accueil d'aires de reproduction tant en termes qualitatif que quantitatif. Une étude préalable est lancée en 2004 pour la réalisation de passes à poissons sur les deux barrages de Bonneuil-Matours

La réalisation des passes à poissons nécessitait une autorisation temporaire de la police de l'eau (DDAF) qui a été accordée pour six mois à compter du 19 mai 2009.

Les travaux ont débuté le 15 juin 2009 avec la pose de batardeaux qui ont permis la mise en assec préalable. Ils se sont terminés le 30 octobre 2009 avec la remise en eau des deux barrages.

Les seuils ont été équipés de passes à bassins à échancrures verticales (neuf bassins pour la passe de Bonneuil et huit pour celle de Saint Mars) assorties de pertuis de dévalaison, notamment pour l'anguille. Les chutes représentent en cumulé respectivement 1,96 et 2,19 mètres. La conception de ces passes est adaptée aux faibles capacités de saut et de nage de l'aloise.



MISE EN PLACE DE L'ASSEC



CONSTRUCTION DE LA PASSE

Résultats

En 2010, les effectifs colonisant la Vienne (données de la station de comptage de Châtellerault) étaient de 2 saumons, 242 aloses, 16 284 lamproies marines et 20 anguilles jaunes montantes. Au cours de cette même année, le suivi de la reproduction des lamproies marines sur la Vienne a permis de mettre en évidence des nids à 25 km en amont des seuils de Bonneuil-Matours, sur la commune de Valdviennne. Concernant les aloses, aucune évolution du front de migration n'a pu être mise en évidence : aucun bull* n'a été constaté en amont des seuils. Il est cependant probable qu'une partie de la population ait franchi ces ouvrages et frayé plus en amont. Quoi qu'il en soit, cette réouverture donne accès à un tronçon de 40 km à l'amont avec de nouvelles zones de frayères potentielles (21 pour la lamproie marine et 16 pour les aloses). La libre circulation est ainsi rétablie sur les 130 km aval du cours de la Vienne. Au-delà, le complexe hydroélectrique de l'Isle Jourdain constitue encore un verrou infranchissable. Pour le saumon atlantique, l'accès aux zones de frayères – localisées en Limousin – reste pour l'instant impossible.

Suivis Scientifiques

LOGRAMI a mis en place un suivi des frayères amont de ces ouvrages ainsi qu'un marquage annuel débuté en 2011 par puces électroniques de lamproies marines pêchées aux alentours entre Chinon et le bec de Vienne, avec l'aide d'un pêcheur professionnel.

Perspectives

En 2012, le seuil de Gouex/Villard a lui aussi été équipé de deux dispositifs : une passe à bassins côté usine hydroélectrique et une passe en encochements côté pointe amont. Ils donnent accès à environ 15 km supplémentaires et une dizaine de frayères de lamproie marine jusqu'au complexe hydroélectrique de l'Isle-Jourdain.

Résultats

40 km

DE LINÉAIRE RÉOUVERT POUR
DES FRAYÈRES POTENTIELLES

130 km

DE LIBRE CIRCULATION SUR LA
VIENNE AVAL

